



3

J'ai perdu ma carte Vitale

1



Je déclare la perte ou le vol de ma carte Vitale

COMMENT DÉCLARER LA PERTE OU LE VOL DE MA CARTE VITALE?

En adressant à votre organisme chargé par la Sécurité sociale pour les indépendants de la gestion de votre assurance maladie (voir la liste des OC sur le www.secu-independants.fr/oc) une déclaration sur l'honneur stipulant la perte par courrier.

Votre organisme procédera aux opérations d'opposition et vous transmettra un formulaire à remplir suite à la déclaration de perte ou de vol de votre ancienne carte.

Vous devez remplir et retourner à votre organisme ce formulaire.

2



Je renseigne le formulaire "Ma nouvelle carte Vitale"

COMMENT RENSEIGNER LE FORMULAIRE "MA NOUVELLE CARTE VITALE" ?

Suite à l'envoi du formulaire pré-rempli "Ma nouvelle carte Vitale" par votre organisme :

- Signer le formulaire après avoir vérifié l'exactitude des informations.
 - Coller votre photo d'identité couleur non scannée, réalisée en cabine ou par un professionnel (3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, visage centré, sur fond bleu ou gris clair).
 - Joindre la photocopie de votre pièce d'identité délivrée par un pays membre de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou par la Suisse (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de résident ou carte de séjour).
 - Renvoyer les documents sans les attacher dans l'enveloppe prévue à cet effet, sans oublier de l'affranchir.
- NB : pour vous aider à remplir le formulaire, vous pouvez consulter le mode d'emploi.

3



Je reçois ma nouvelle carte Vitale

COMMENT RECEVOIR MA NOUVELLE CARTE VITALE?

Votre nouvelle carte Vitale sera envoyée à votre adresse postale sous un délai de 3 semaines environ.

+ À NOTER

Dans l'attente de la nouvelle carte, il sera possible de présenter une attestation de droits délivrée par votre organisme. Le professionnel de santé consulté rédigera ensuite une feuille de soins "papier" à envoyer à votre organisme. **N'oubliez pas de mettre à jour votre carte Vitale** (dans une pharmacie, un hôpital, une clinique, ou une caisse d'assurance maladie).